COMMISSION D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne

FORMATION PLÉNIÈRE

Lundi 16 novembre 2026

La Région Grand Est

EPLEFPA de Châlons en Champagne
Campus de la Nature et du Vivant
SOMME - VESLE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMATION PLENIERE

1. **Désignation du co-secrétaire de séance**
2. **Examen des registres de Santé et de Sécurité au Travail (SST), de consignation des presqu'accidents et de consignation d'un danger grave et imminent**
3. **Point sur les exercices obligatoires**
4. **Règlement intérieur d'organisation et de gestion du temps de travail de l'EPLEFPA**
5. **Retour sur la commission de sécurité**
6. **Plan de formation 2026-2028**
7. **D.U.E.R.P**
 a. **Risques fortes chaleurs**
8. **Focus sur**
 a. **Exercice Ferragri**
 b. **Plan arbres**
 c. **Plan canicule et plan UV activés**
 d. **Référent SST Campus**
 e. **Les travaux en cours et à prévoir**
9. **Questions diverses**

Annexe 1 : Instruction technique DGER/SDEDC/2026-586 du 01/10/2026 relative aux règles de sécurité contre le risque d'incendie
Annexe 2 : Règlement intérieur d'organisation et de gestion du temps de travail de l'EPLEFPA
Annexe 3 : D.U.E.R.P
Annexe 4 : plan pluriannuel d'abattage des pins infestés par les chenilles processionnaires

Préambule

« **L'employeur** prend les **mesures nécessaires** pour **assurer la sécurité** et protéger **la santé physique et mentale des travailleurs**. » **Art L4121-1 du Code du travail**

« …il incombe à **chaque travailleur** de prendre soin de **sa santé** et de **sa sécurité** ainsi que de **celles des autres personnes** concernées par ses actes ou ses omissions au travail. » **Article L4122-1 du code du travail**

Les membres de la CoHS sont astreints à une **obligation de discrétion,** pour toutes les informations à caractère personnel qu'ils auraient à connaître au cours de leurs travaux. (Décret 2021-1316, Articles 21 et 22)

1. **Désignation du co-secrétaire de séance**

2. **Examen des registres de Santé et de Sécurité au Travail (SST), de consignation des presqu'accidents et de consignation d'un danger grave et imminent**

Il est à noter la mise en place, à l'accueil, d'un registre de santé et de sécurité au travail, un registre de consignation des presqu'accidents ainsi qu'un registre de consignation d'un danger grave et imminent pour l'ensemble des membres de l'EPL (agents sur budget, de l'État et de la Région).
Bien entendu, ces mêmes registres à destination uniquement des agents région présents préalablement restent accessibles à l'accueil.

a. Registre de Santé et de Sécurité au Travail (SST)

Le registre de Santé et de Sécurité au Travail (Grand-Est), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 26 mai 2026, aucune observation.

Le registre Santé et de Sécurité au Travail (EPLEFPA), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 26 mai 2026, aucune observation.

b. Registre de consignation des presqu'accidents

Le registre de consignation des presqu'accidents (Grand-Est), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 12 février 2026, 4 signalements.

Presqu'accident	19/05/26	*Circonstances : En balayant les escaliers de son secteur, Madame X a loupé une marche, ce qui l'a déstabilisé. En voulant se rattraper, elle s'est tordue la cheville, ce qui lui occasionne une douleur à la cheville et à la voute plantaire* *Nature de la lésion : Pied gauche* *Mesures de prévention : /*
Envoyé à l'assistant de prévention Région Grand Est le 21/05/2026		
Presqu'accident	10/06/26	*Circonstances : En sortant de ma voiture j'ai fait quelques pas et je suis tombée les jambes ont flanchées je pense à un malaise (trou noir)* *Nature de la lésion : Mal au genou droit, pied et le dos côté droit* *Mesures de prévention : /*
Envoyé à l'assistant de prévention Région Grand Est le		
Presqu'accident	01/09/26	*Circonstances : En effectuant le nettoyage des escaliers du bat A (internat 1er étage) le pied de Madame X a ripé alors qu'elle était en train de brossé les barres antidérapantes en reculant. Ce qui a tordu sa cheville gauche* *Nature de la lésion : Cheville gauche* *Mesures de prévention : /*
Envoyé à l'assistant de prévention Région Grand Est le 02/09/2026		

Presqu'accident	16/09/26	*<u>Circonstances</u> : En déplaçant un lit dans le chambre 23 de l'annexe BTS (2e étage), le lit a eu une résistance, ce qui m'a procuré une forte douleur à l'épaule gauche* *<u>Nature de la lésion</u> : Epaule gauche* *<u>Mesures de prévention</u> : /*
Envoyé à l'assistant de prévention Région Grand Est le 17/09/2026		

Le registre de consignation des presqu'accidents (EPLEFPA), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 26 mai 2026, 1 signalement.

Signalement 4/2026	04/06/2026	*« <u>Circonstances</u> : Lors du rangement des pierres, une m'a glissé et est venue tomber sur mon poignet /main gauche* *<u>Nature de la lésion</u> : Douleur/impossibilité de bouger le pouce gauche* *<u>Mesures de prévention</u> : /*
Mesures de prévention à prendre		

c. Registre de consignation d'un danger grave et imminent

Le registre de consignation d'un danger grave et imminent (Grand-Est), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 26 mai 2026, aucune observation.

Le registre de consignation d'un danger grave et imminent (EPLEFPA), disponible à l'accueil fait apparaitre, depuis la dernière CoHS du 26 mai 2026, aucune observation.

3. Point sur les exercices obligatoires

Des exercices d'évacuation doivent être périodiquement organisés dans les EPLE précisés par l'instruction technique DGER/SDEDC/2026-586 du 01/10/2026 relative aux règles de sécurité contre le risque d'incendie : « chaque année scolaire, **au moins deux exercices doivent être réalisés**, le premier exercice devant se dérouler dans le mois qui suit la rentrée scolaire.
Si l'établissement dispose de locaux à sommeil, **en plus des deux exercices de jour, deux exercices de nuit *a minima* doivent être organisés**. Le premier exercice de nuit doit avoir lieu durant le mois qui suit la rentrée. »

- **Évacuation de nuit :**
 - 1er Exercice : 29/09/2026 (non réalisé et non reprogrammé)
 - 2e Exercice : non programmé
- **Évacuation de jour :**
 - 1er Exercice : 09/10/2026
 - 2e Exercice : non programmé
- **PPMS :**
 - Risques majeurs naturels ou technologique : non programmé
 - Attentat-Intrusion : 02/12/2026

4. Règlement intérieur d'organisation et de gestion du temps de travail de l'EPLEFPA

Le règlement intérieur est un document rédigé par l'employeur qui fixe les droits et les obligations des salariés en matière de santé, de sécurité et de discipline. Vous trouverez en annexe 2 la proposition de règlement intérieur pour validation avant vote au Conseil d'Administration.

5. Retour sur la commission de sécurité

6. Plan de formation 2026-2028

Type de formation	Public concerné	Financement
Formation habilitation électrique	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Formation utilisation des extincteurs	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Formation guide fil et serre fil	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Formation SST initiale et renouvellement	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Formation obligatoire labels égalité-diversité 1. Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes 2. Égalité entre les femmes et les hommes 3. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Cadres dirigeants et supérieurs ainsi que cadres intermédiaires, personnels chargés des ressources humaines, membres des institutions représentatives du personnel	Mentor
Formation Savoir Réagir face aux risques : 1. « Le secours à personne », 2. « Réagir face au risque incendie », 3. « Réagir face aux risques naturels et technologiques », 4. « Réagir face à un attentat/une intrusion dans l'établissement », 5. « Le risque routier », 6. « Améliorer ses postures de travail », 7. « L'hygiène et la sécurité dans le secteur public ».	À destination des agents de la Vie Scolaire + enseignants	Mentor
Devenir membre en CoHS	Membres de la CoHS	Mentor FORMCO
1er secours en Santé Mentale	Agents sur budget et de l'État	FORMCO
Risques chimiques	Agents sur budget et de l'État	Mentor FORMCO
CACES	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Certhyphyto	Personnels de l'exploitation	Sur budget de l'EPL FORMCO
Manipulation autoclave	Agents sur budget et de l'État	Sur budget de l'EPL FORMCO
Prévenir et gérer les incivilités et les agressions	Agents sur budget et de l'État	Mentor

7. D.U.E.R.P

a. Risque fortes chaleurs

Le D.U.E.R.P est remis à jour pour l'ensemble des personnels concernant les fortes chaleurs selon les différents niveaux de vigilance de Météo France :

- « Vigilance verte » correspondant à la veille saisonnière sans vigilance particulière ;
 - Aucune mesure mise en place
- « Vigilance jaune » correspondant à un pic de chaleur : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique. Il peut aussi correspondre à un épisode persistant de chaleur : températures élevées durablement (indices bio-météorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils départementaux) ;
 - Rappel des mesures de bons sens : hydratation, éviter les efforts physiques, les sauveteurs secouristes au travail.
- « Vigilance orange » correspondant à une période de canicule : période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices bio-météorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc.) ;
 - Rappel des mesures de bons sens : hydratation, éviter les efforts physiques, les sauveteurs secouristes au travail
 - Mise en place de point d'accès à de l'eau fraiche dans l'ensemble de l'EPL
 - Changement de bureau ou d'espace de travail si besoin
 - Prise de contact des travailleurs isolés par la personne de l'accueil
 - Éviter les efforts physique et travaux extérieurs interdits à partir de 11h00
- « Vigilance rouge » correspondant à une période de canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité ;
 - Rappel des mesures de bons sens : hydratation, éviter les efforts physiques, les sauveteurs secouristes au travail
 - Mise en place de point d'accès à de l'eau fraiche dans l'ensemble de l'EPL
 - Mise en place d'accès à une alimentation fraiche
 - Prise de contact des travailleurs isolés par la personne de l'accueil
 - Autorisation de pauses plus régulières en dehors des pauses habituelles
 - Mise en place de la zone de pause dans des endroits frais
 - Mise en place des bureaux ou espace de travail dans des endroits frais
 - Éviter les efforts physique et travaux extérieurs interdits à partir de 08h00
 - Fermeture de l'établissement possible sur décision de la directrice.

8. Focus sur :

a. Exercice Ferragri

Le jeudi 11 juin, l'établissement a participé à un exercice de grande ampleur sur la commune de Coolus qui portait sur la simulation d'un accident ferroviaire impliquant une collision entre un train de marchandises et un bus scolaire transportant des élèves du lycée agricole de Somme-Vesle. Nos élèves avaient pour rôle de jouer les plastrons.
Ce moment a permis l'atteinte de plusieurs objectifs :

- Participer à un exercice grandeur nature et comprendre l'organisation des services de secours en cas d'incident majeur.
- Participer à la cellule de crise de la préfecture en temps direct et devoir donner les bonnes informations.
- Mettre en lien les services du Campus avec les services de la préfecture sur les événements majeurs.
- Participer à l'animation et au développement des territoires et faire rayonner le campus auprès de nos autorités.

b. Plan arbres

Cette année, le campus a décidé de procéder à l'abattage de plusieurs pins par le CFA/CFPPA de Saint Laurent car le campus est exposé à la présence de chenilles processionnaires qui peuvent avoir un impact grave pour les utilisateurs des espaces extérieurs.
Le long du chenil, les pins seront remplacés par une haie fruitière avec quelques arbres fruitiers. De plus, une dizaine d'espèces différentes seront plantées sur l'ensemble du campus par la suite réparties entre les espaces partagés et les logements.
Sur l'année 2027 ce seront les pins placés entre le chenil et l'espace nature et ceux du bois qui seront coupés. D'autres arbres seront plantés à l'occasion.

c. Plan canicule et plan UV activés

ALERTE CANICULE		
Date	**Niveau de l'alerte**	**Observations**
18/06/2026	Niveau jaune	
19/06/2026	Niveau orange	
24/06/2026	Niveau rouge	Demande aux agents des suggestions
25/06/2026	Niveau rouge	Fermeture de l'établissement à 14h30

ALERTE UV		
Date	**Niveau de l'alerte**	**Observations**
25/05/2026	Niveau 8/11	
23/06/2026	Niveau 8/11	

d. Référent SST Campus

e. Les travaux en cours et à prévoir

Exploitation :

- Poulailler sur budget : En cours
- Projet LA 2030 : Des esquisses de projet ont été montrés par le maitre d'œuvre. Ils répondent à toutes les demandes techniques mais le coût financier est beaucoup plus important que prévu. Suite à cela la Région prévoit la reconstruction de deux poulaillers et la rénovation du troisième. Une réunion récente fait état de la rénovation des trois poulaillers et non de la reconstruction. La région s'est rapprochée du service construction de Néalia. Analyse des hypothèses en cours

CFPPA :

- Réalisation d'un espace potager et poulailler en face du bâtiment des AT

Lycée

- Salle de classe
 - Salle N26 : reprise intégrale de la salle de classe.
 - Salle N27 : reprise intégrale de la salle de classe.
- Locaux ATTEE : projet validé et prévu pour début 2027
- Nouveau restaurant : le permis de construire est déposé. Les appels d'offre sont lancés. Il est toujours convenu un début des travaux fin 2026-début 2027.
- Douches 2e étage salle d'étude : la Région va procéder à la réalisation de cette dernière douche.
- Chauffage géothermie
 - Reprise du TGBT : les travaux de coupure du réseau électrique initialement prévu avant la fermeture administrative se réaliseront la dernière semaine de fermeture administrative.
 - Géothermie : les puits de captage et de rejet des eaux sont réalisés. Les études sont bonnes. Les tuyaux de sortie seront arrasés au niveau du sol par la suite.
 - Chaufferie : l'objectif est d'assurer la saison de chauffe 2027 avec le nouveau modèle de chauffage. ➔ Reporté pour la saison de chauffe 2028
- Pose de volets sur la bâtiments administratif (salle des personnels jusqu'au bureau de la Directrice) : le bon de commande de la Région est réalisé.

Travaux à prévoir :

- 1-2026-2027 : continuer la reprise des salles de classe du 2e étage.
- 2-2026-2027 : pose d'un film anti-chaleur sur les fenêtres de classe du 1er étage.
- 3-2026-2027 : reprise du bureau de la Directrice de l'EPLEFPA.
- 4-2026-2027 : abattage pins infestés par les chenilles processionnaires

Numéro travaux	Ordre de priorisation	Échéance prévisionnel	Réalisation en Interne	Réalisation en Externe
1-2026-2027				
2-2026-2027				
3-2026-2027				
4-2026-2027				

Pour information, étude à reprendre avec le CR :

- Pose d'une cloison dans la grande salle du pôle BTSA
- Projet infirmerie
- Chambre AED 3e et 2e étage : la création de sanitaire
- Cloison amovible salle de permanence

9. Questions diverses

Les kiosques : quel avenir ?

Pour la prochaine
COHS – Formation restreinte

Le plan de prévention des risques routiers